

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal du
2 février 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 2 février 2015 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
2 février 2015

**ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du 2 février 2015**

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Adoption du règlement 325 sur le traitement des élus
 - 6.3 Abrogation de la résolution 180-2003
 - 6.4 Approbation des contrats de travail avec les employés
 - 6.5 Politique sur les avantages sociaux
 - 6.6 Démarche marketing
 - 6.7 Dénomination du Centre des loisirs
- 7 *SECURITE PUBLIQUE*
 - 7.1 Remplacement des portes de la caserne
- 8 *TRANSPORT*
 - 8.1 Matinée technique pour l'officier municipal
- 9 *HYGIENE DU MILIEU*
 - 9.1 Liste des saisonniers
 - 9.2 Achat d'une sonde
 - 9.3 Recouvrement du réservoir d'eau potable
- 10 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 10.1 Commandite pour le tournoi Rêves d'enfants
 - 10.2 Appui au projet «Le Cabaret de la vieille gare»
- 11 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 12 *CORRESPONDANCE*
- 13 *VARIA*
 - 13.1 Activité bénéfique du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable
- 14 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 15 *LEVEE DE LA SEANCE*

Ouverture de la
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

025-02-2015
Adoption de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

026-02-2015
Inversion de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

027-02-2015
Présentation des
comptes

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 12455 à 12485	185 082.12 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	49 142.28 \$
Grand total des paiements	234 224.40 \$

ADOPTÉE

028-02-2015
Adoption du
règlement 325
sur le traitement
des élus

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU que les formalités prévues à la Loi sur le traitement des élus ont été respectées ;

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le règlement 325 amendant le règlement 312 décrétant les rémunérations de base et les allocations de dépenses pour les élus municipaux.

ADOPTÉE

029-02-2015
Abrogation de la
résolution 180-
2003

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal abroge la résolution 180-2003 concernant les avantages sociaux des employés municipaux.

ADOPTÉE

030-02-2015
Approbation des
contrats de
travail avec les
employés

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le document «Structure salariale 2015 et la procédure d'élaboration et de maintien de la structure salariale» par la résolution 251-12-2014 de la séance du 9 décembre 2014 ;

ATTENDU QUE dans la même résolution, le conseil municipal mandatait la directrice générale pour modifier tous les contrats de travail de façon à tenir compte de la nouvelle structure salariale et des descriptions de tâches de chacun des employés qui ont été approuvés par la résolution 113-05-2014 ;

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve les contrats de travail préparés par la directrice générale pour les employés suivants : Dany Bolduc, Suzy Côté, Marie Demers, Loïc Lance et Nathalie Lizotte ;

QUE les contrats de travail soient rétroactifs au 1^{er} janvier 2015 ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les ententes avec les employés.

ADOPTÉE

031-02-2015
Politique sur les
avantages
sociaux

ATTENDU l'abrogation de la résolution 180-2003 concernant les avantages sociaux des employés ;

ATTENDU que le conseil municipal désirait revoir certains avantages sociaux et qu'il y avait lieu de produire un nouveau document ;

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal adopte la «Politique sur les avantages sociaux» version 01-2015 et que nous retrouverons en annexe du présent procès-verbal.

ADOPTÉE

032-02-2015
Démarche marketing

ATTENDU que, pour faire suite au Sommet de la MRC, la municipalité s'est engagée par la résolution 256-12-2014 à développer un plan marketing complémentaire au positionnement L'Érable, terre de créativité, qui permettra d'évaluer la situation de la municipalité, de définir les objectifs de la stratégie marketing et de mettre en œuvre un plan d'actions simple et efficace afin d'atteindre les objectifs établis ;

ATTENDU que la municipalité a reçu une proposition de la firme AàZ à cet effet ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la proposition de AàZ au montant de 3 870\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Honoraires professionnels (02 13000 410).

QUE la directrice générale soit autorisée à signer l'entente avec AàZ.

ADOPTÉE

033-02-2015
Dénomination du Centre des loisirs

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster opère sa propriété du 2350 de la rue Bécancour sous le nom de Centre des Loisirs.

ADOPTÉE

034-02-2015
Remplacement des portes de la caserne

ATTENDU les soumissions sur invitation demandées à Baril Portes de garage, Léger Drolet et Fils et Entreprises S. Mathieu pour le remplacement des deux portes de garage de la caserne ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal abroge la résolution 012-01-2015.

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Léger Drolet et Fils pour une somme de 5 802\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Entretien poste pompier (02 22010 522).

ADOPTÉE

035-02-2015
Matinée technique pour l'officier municipal

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le l'officier municipal à participer à la matinée technique «Efficacité énergétique pour les bâtiments et l'éclairage de rue et Système de contrôle de la mécanique du bâtiment» qui se tiendra à Lévis le 11 mars prochain. La somme requise de 50\$ avant taxes sera puisée au poste Formation (02 32000 454).

ADOPTÉE

036-02-2015
Liste des saisonniers

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise, selon le règlement 108, que les immeubles suivants soient reconnus comme usagers saisonniers et bénéficient d'un tarif réduit, soit 50% du tarif de base applicable, pour le service d'aqueduc et d'égout pour la taxation annuelle 2015 :

2540 rue Bécancour
2560 rue Bécancour

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



795 rue Laurier

ADOPTÉE

037-02-2015
Achat d'une sonde

ATTENDU les modifications apportées au «Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées» qui sont en vigueur depuis le 1er janvier 2015 ;

ATTENDU que les mesures de pH doivent maintenant être prises sur place à l'aide d'un appareil de mesure permettant d'évaluer le pH ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une sonde pour la mesure du PH des eaux usées auprès de l'entreprise Jonh Meunier au montant de 510.13\$ taxes incluses.

QUE la présente dépense sera puisée à même la somme à recevoir dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018».

ADOPTÉE

038-02-2015
Recouvrement du réservoir d'eau potable

ATTENDU que la municipalité a remplacé au cours des derniers mois plusieurs pièces et équipements désuets dans le réservoir d'eau potable qui est actuellement vide ;

ATTENDU que le recouvrement intérieur doit être refait et afin de maintenir la qualité du béton et de notre eau potable ;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées sur invitation auprès de Membrane Naulin et Atelier Serby pour le recouvrement des deux réservoirs ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Atelier Serby pour la somme de 44 240.70\$ taxes incluses.

QUE la présente dépense sera puisée à même la somme à recevoir dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018».

ADOPTÉE

039-02-2015
Commandite pour le tournoi Rêves d'enfants

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 1 400.00\$ sur le coût de la location de la Surface Desjardins à la Fondation Rêves d'enfants pour son tournoi du 27-28-29 mars 2015.

ADOPTÉE

040-02-2015
Appui au projet «Le Cabaret de la vieille gare»

ATTENDU que l'Association du Sémaphore de Lyster a comme projet de créer un événement annuel pour animer la vieille gare et aussi pour créer des occasions d'affaires dans la région ;

ATTENDU que la municipalité participe au projet en offrant la location de la gare gratuitement ;

ATTENDU que cette activité augmentera la visibilité de la municipalité et de la région ;

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie le projet «Le Cabaret de la vieille gare» dans le cadre du dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable.

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Période de questions

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

041-02-2015
 Activité bénéfique du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100.00\$ au Centre de Prévention Suicide des Arthabaska-Érable pour l'activité bénéfique du 3 février prochain. Cette dépense sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

042-02-2015
 Adoption du procès-verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

043-02-2015
 Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
 Maire

Suzy Côté
 Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
 (Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 2^e jour de février 2015.

 Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière